EAU DU BASSIN RENNAIS fête ses 10 ANS !

DOSSIER DE PRESSE

EAU DU BASSIN RENNAIS

Il y a 10 ans, les élus de la métropole de Rennes et du Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais faisaient un choix stratégique : se rassembler pour gérer la production et la distribution d'eau potable au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et confier l'exploitation du et les services de la SPL ainsi que ceux de ses actionnaires, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes métropole service à une société publique locale.

Dix ans après cette décision, près de 300 femmes et hommes d'Eau du Bassin Rennais exercent au quotidien l'ensemble des métiers nécessaires à la protection de la ressource, la production et la distribution de l'eau potable des 560 000 habitants du territoire (75 communes). Une somme de compétences et un modèle qui permettent une pleine maîtrise par les élus des choix d'investissement et d'exploitation du service.

A l'issue de ces 10 ans, les choix politiques effectués au début des années 2010 sont grandement validés : exploitation performante et robuste, investissements importants dans le patrimoine de l'eau, innovations au service du territoire dans un but commun : préserver, produire et distribuer une eau de qualité, en transparence, et avec une exigence de solidarité.

EAU DU BASSIN RENNAIS, 10 ANS DE GESTION PUBLIQUE ET SOLIDAIRE

Le modèle actuel d'Eau du Bassin Rennais est issu de deux dynamiques engagées dans les années 2010 :

Une organisation solidaire entre territoires urbains et territoires ruraux

Sous l'impulsion de deux lois publiées en 2014 et en 2015, plus d'une vingtaine d'entités territoriales qui se partageaient la gestion de la production et de la distribution d'eau potable se sont progressivement rassemblées pour former une unique autorité organisatrice, la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

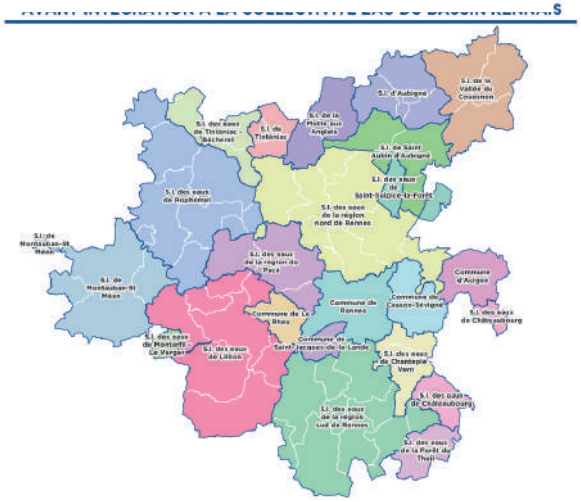

Autorités organisatrices du service de l'eau avant intégration à la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Membres de la CEBR
au 1er Janvier 2015

Membres de la CEBR
au 1er Janvier 2023

Conformément aux objectifs du législateur, la création de ce syndicat mixte visait à mutualiser les compétences et les infrastructures des différentes entités préexistantes, pour assurer un meilleur service aux usagers et répondre aux défis à venir : préservation des ressources en eau, financement des investissements nécessaires au service, adaptation au changement climatique.

Sur un territoire disposant déjà d'une forte culture de l'intercommunalité, les élus sont allés au-delà des obligations législatives pour mutualiser la gestion de l'eau potable à une échelle qui dépasse la métropole rennaise.

Des liens bénéfiques entre territoires de captage et zones de consommation

Préservation des ressources en eau, « mur d'investissement » pour améliorer les traitements de l'eau et renouveler les réseaux, adaptation aux changements climatiques… tous les services d'eau font face aux mêmes défis, mais tous ne disposent pas des mêmes ressources pour y répondre.

Sur le Bassin Rennais, les ressources en eau sont situées dans des territoires ruraux, et bénéficient aux zones denses qui ne disposent pas de captages suffisants pour alimenter leur population en eau. A l'inverse, la densité de population favorise le financement des infrastructures du service de l'eau potable. A titre d'exemple, la Ville de Rennes compte 499 km de réseau pour une consommation de 10,2 Mm^3, soit plus de 20 000 m^3 d'eau vendus par km de réseau. Sur le territoire des communes d'Andouillé Neuville, Feins, Montreuil-sur-Ille et Aubigné (ex-Syndicat intercommunal d'eau "AFMA"), ce ratio est de 181 m^3 par km de réseau. Même si les charges du service ne sont pas strictement proportionnelles au linéaire de réseau, le financement des investissements est plus facile à équilibrer en zone urbaine.

La mutualisation de la gestion du service permet ainsi une péréquation entre territoires, qui s'illustre via la convergence tarifaire mise en œuvre depuis 10 ans, mais également via des projets comme Terres de Sources qui visent à créer des liens mutuellement bénéfiques entre territoires de captages et zones de consommation d'eau (cf. ci-après).

Une gestion publique mutualisée et transparente

De 1883 à 2015, l'exploitation du service public de l'eau potable à Rennes a été déléguée à la société Veolia. A partir du milieu des années 2000, dans le sillage de plusieurs autres villes, des débats, notamment portés par des collectifs associatifs promoteurs de la gestion publique de l'eau, ont émergé à Rennes concernant le mode de gestion du service : poursuite de la délégation à une entreprise privée, ou mise en place d'un service public.

En 2013, après 2 années d'études et d'échanges entre les élus et avec la société civile, il a été décidé de créer une société publique locale, la SPL Eau du Bassin Rennais.

TÉMOIGNAGE : POURQUOI UNE GESTION PUBLIQUE ?

MICHEL DEMOLDER

Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

« Le choix de reprendre en gestion publique l'exploitation du service de l'eau potable est issu d'une volonté des élus et de la société civile d'une meilleure maîtrise du service, dans un contexte contraint : anticipation des impacts des changements climatiques, dégradation de la qualité de l'eau, investissements importants à conduire sur les infrastructures...

Trois raisons principales ont conduit à la construction du modèle actuel. Il s'agissait tout d'abord d'assurer la transparence des coûts du service, dans un contexte où certains flux financiers de l'entreprise gestionnaire de l'époque – frais de siège, frais mutualisés – étaient difficiles à appréhender. La mise en place d'une SPL permettait également aux citoyens de participer au contrôle de l'opérateur d'eau, en intégrant des représentants d'associations dans son conseil d'administration.

Le format d'une SPL permettait d'avoir un opérateur unique pour l'ensemble du service de l'eau qui en 2013 relevaient de 2 collectivités différentes : production (SMPBR) et distribution (Ville de Rennes). La SPL était également un choix de solidarité, cette forme juridique devait permettre en effet à d'autres collectivités de devenir actionnaires dans un 2ème temps, et de bénéficier des services d'un opérateur commun.

Par la mise en place d'un opérateur public dont les collectivités étaient les uniques actionnaires, les élus ont enfin souhaité mettre fin à la divergence entre les objectifs politiques de diminution des consommations d'eau potable, et l'incitation financière du délégataire à l'augmentation de ces consommations, puisque sa rémunération reposait principalement sur les m³ vendus. »

QU'EST QU'UNE SPL ?

Les sociétés publiques locales ont été créées par la loi en 2010. Il s'agit de société privées – sociétés anonymes – dont les actionnaires sont à 100% des collectivités territoriales.
Les SPL peuvent agir uniquement pour le compte de leurs actionnaires sans procédure de mise en concurrence préalable, sous réserve de la mise en place d'un contrôle étroit de leur gestion par les élus, appelé « contrôle analogue ».
Ces sociétés permettent notamment à plusieurs collectivités différentes de se regrouper pour exploiter en commun des services publics industriels et commerciaux.

une gouvernance ouverte et transparente

Le conseil d'administration de la SPL Eau du Bassin Rennais est composé de 15 membres, 8 élus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et de Rennes Métropole, 3 représentants d'associations de défense des consommateurs ou de protection de l'environnement, 4 représentants des salariés.

Le conseil d'administration valide toutes les orientations stratégiques de l'entreprise, ainsi que son budget et ses principaux marchés. Les décisions sont préparées en amont dans des groupes de travail thématiques impliquant les élus et les services de la SPL Eau du Bassin Rennais ainsi que ceux de ses actionnaires, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole .

TÉMOIGNAGE : UNE GESTION TRANSPARENTE

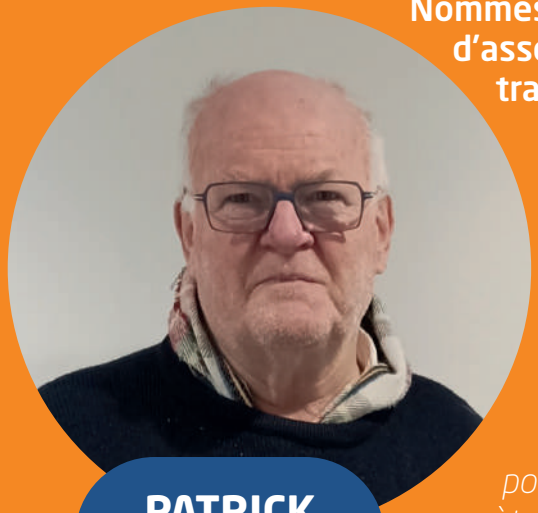

PATRICK ANNE
Collectif Eau du Pays de Rennes

Nommés pour 6 ans, avec un renouvellement partiel du collège tous les trois ans, les représentants d'associations de défense des consommateurs ou de protection de l'environnement garantissent la transparence de l'action de la SPL. Ces représentants bénévoles des usagers siègent par roulement au conseil d'administration où ils disposent de trois sièges. S'ils possèdent uniquement une voix consultative, ils participent aux débats, ont accès au budget détaillé de la SPL et rendent compte des décisions qui y sont prises. Ce rôle de veille est essentiel pour garantir une gestion publique de l'eau performante et ouverte sur la société.

APRÈS 10 ANS D'EXERCICE, QUELLE VISION AVEZ-VOUS DE VOTRE RÔLE ?

« Nous avons pu voir que nos avis comptaient et que la SPL Eau du Bassin Rennais restait fidèle aux choix politiques qui ont présidé à sa création. À titre d'exemple, nous avons soutenu la gratuité pour les 10 premiers mètres cubes d'eau potable et avons été suivis lorsque nous avons proposé d'organiser chaque année, depuis 2018, des journées de débats et visites des usines et installations avec les associations d'usagers. Ces deux exemples illustrent bien notre vision du rôle de censeur : force de proposition et vigilance à ce que la SPL Eau du Bassin Rennais reste fidèle à ses engagements d'utilité sociale, de qualité et de transparence. »

10 ANS APRÈS, UNE REPRISE EN GESTION PUBLIQUE RÉUSSIE...

Des indicateurs techniques et économiques au beau fixe

En 2015, la SPL Eau du Bassin Rennais a repris l'exploitation des services de production du SMPBR et de distribution de la ville de Rennes avec une rémunération identique à celle de l'entreprise Veolia.

Compte-tenu du résultat excédentaire constaté en 2016, première année d'exploitation complète par la SPL, les gains économiques ont été redistribués aux usagers, via une baisse du prix de vente, et à la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour financer les investissements qu'elle porte en faveur de l'amélioration et de la pérennité du patrimoine de l'eau. Ce sont ainsi 3 M€/an en moyenne qui ont pu être réinvestis dans les infrastructures du service par la Collectivité, sans augmentation du prix pour l'usager.

Le périmètre de la SPL Eau du Bassin Rennais s'est beaucoup agrandi depuis 2015, en incluant des territoires périurbains et ruraux. **Les indicateurs techniques sont restés bons, avec un rendement du réseau supérieur à 91% sur le périmètre exploité par la SPL en 2023, ce qui la place parmi les 10% de services les plus efficaces au niveau national.** Sur certains territoires, ces indicateurs se sont améliorés. Notamment, sur les 14 communes du Sud de Rennes reprises par la SPL en février 2020, le rendement est passé de 85,4% en 2018 à 89,2% en 2023, soit plus de 100 000 m^3 économisés par an (l'équivalent d'une ville de 1 800 habitants).

RENDEMENT

Le rendement mesure le rapport entre l'eau injectée dans le réseau d'eau potable et l'eau effectivement consommée par les usagers. Un rendement de 90% signifie que sur 100 m^3 mis en distribution, 90 m^3 sont consommés par les usagers, le reste étant constitué de fuites sur le réseau. En France, le rendement moyen des services d'eau potable est de 81%, et de 85% pour les services desservant plus de 100 000 habitants.

Une eau d'excellente qualité

En 2023 et 2024, les contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé sur l'eau produite et distribuée par la SPL Eau du Bassin Rennais (près de 30 000 analyses physico-chimiques et bactériologiques) montrent un taux de conformité de 100%.

En complément, la SPL Eau du Bassin Rennais met en œuvre un programme de surveillance complémentaire de plus de 140 000 analyses par an. En s'appuyant sur son service Recherche & Développement et sur l'expertise de ses agents, elle adapte quotidiennement les traitements nécessaires à la potabilisation de l'eau et cherche à anticiper les problématiques futures.

Une relation usagers de proximité

La SPL Eau du Bassin Rennais a repris l'ensemble de la relation aux usagers de ses contrats en 2017, après une période de transition avec l'entreprise Veolia.
En 2025, 70 salariés de la SPL Eau du Bassin Rennais travaillent pour la Direction Relation Usagers.
Les collaborateurs du centre service usagers, implanté à Rennes, conseillent et accompagnent les usagers dans leurs démarches, apportent des réponses aux demandes variées (abonnement, résiliation, mise en place d'échéancier, demande d'interventions...) et assurent le lien avec les abonnés par mail, téléphone, site Internet, courrier ou par un accueil physique.
En 2023 et 2024, plus de 120 000 appels ont été reçus par la SPL chaque année. Le délai moyen d'attente avant de pouvoir parler à un conseiller est de 54 secondes, et plus de 80% des appels sont pris en moins de 1 minutes 45s.
L'équipe Relation Usagers assure également la facturation, l'encaissement et le recouvrement des impayés.
Elle intègre aussi le pôle Environnement Compteurs qui planifie et optimise les interventions liées au relevé, l'entretien ou le renouvellement des compteurs d'eau.

Une meilleure maîtrise des choix d'exploitation par la Collectivité

Avec la SPL Eau du Bassin Rennais, le service en charge de l'exploitation des usines et du réseau d'eau potable n'a à rendre de comptes qu'aux élus et aux services des collectivités qui en sont actionnaires. Les choix d'exploitation sont ainsi discutés en toute transparence avec les collectivités organisatrices, qui bénéficient d'une maîtrise complète du service.

TÉMOIGNAGE

JEAN RONSIN

Vice-Président Production de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, délégué de la Collectivité à la SPL

« Le barrage de la Chèze est stratégique pour assurer la satisfaction des besoins en eau du Bassin Rennais voire sécuriser les territoires voisins lors des épisodes de sécheresse. Le remplissage du barrage avant chaque été est un impératif. Cela suppose d'accepter une dépense énergétique de pompage dans le Meu durant les mois d'hiver et au début du printemps si le remplissage naturel du barrage s'avère insuffisant. La proximité entre la Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais constitue un atout pour fluidifier les prises de décision de ce type. »

Une confiance renouvelée

A partir du démarrage des activités opérationnelles de la SPL en avril 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais lui a confié de nouveaux contrats d'exploitation, au fur et à mesure de la fin des délégations de service public en place.

En 2021, compte-tenu du bilan très positif des 6 premières années de fonctionnement de la SPL Eau du Bassin Rennais, les élus de la Collectivité ont décidé de lui confier progressivement l'ensemble des contrats arrivant à échéance dans les prochaines années.

Depuis le 1er janvier 2025, la SPL est ainsi l'opérateur unique du service public de l'Eau du Bassin Rennais.

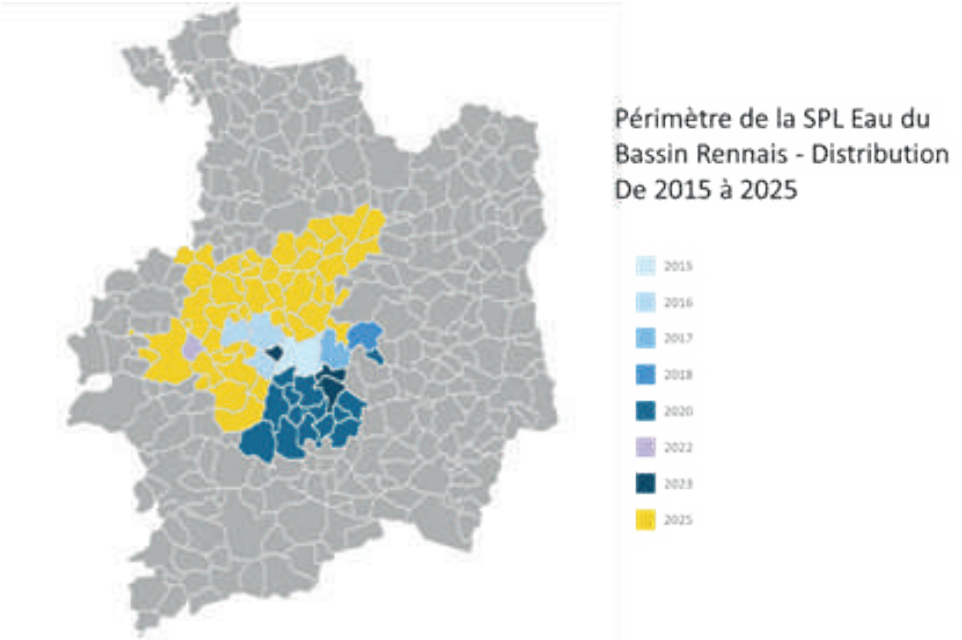

Une tarification sociale et écologique harmonisée sur le territoire

Dès 2016, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole pour la compétence assainissement ont instauré une tarification sociale et écologique de l'eau : gratuité des 10 premiers m^3 d'eau consommés chaque année par les particuliers disposant d'un compteur individuel abonné au service de l'eau, tarification progressive, versement d'une « allocation eau » de 20 €/an à 16 600 bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sans participation financière, attribution d'un « Crédit Eau Famille Nombreuses » pour les familles de plus de 3 enfants abonnées au service, sous condition de ressources.

La gestion mutualisée du service a par ailleurs permis une convergence tarifaire sur le territoire d'Eau du Bassin Rennais.

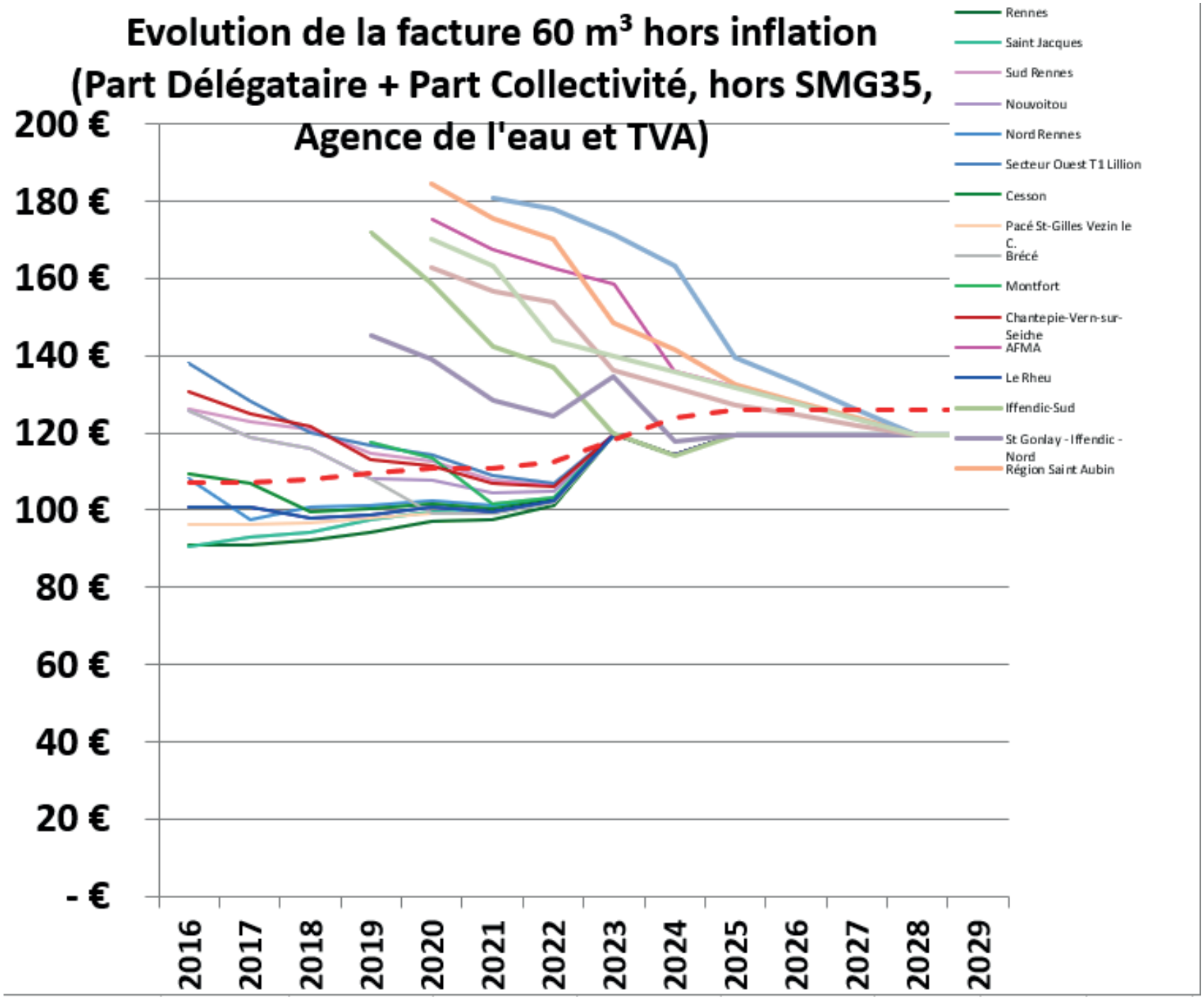
Evolution de la facture 60 m³ hors inflation
(Part Délégataire + Part Collectivité, hors SMG35, Agence de l'eau et TVA)
200 €
180 €
160 €
140 €
120 €
100 €
80 €
60 €
40 €
20 €
- €
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
Rennes
Saint Jacques
Sud Rennes
Nouvoitou
Nord Rennes
Secteur Ouest T1 Lillion
Cesson
Pacé St-Gilles Vezin le C.
Brécé
Montfort
Chantepie-Vern-sur-Seiche
AFMA
Le Rheu
Iffendic-Sud
St Gonlay - Iffendic - Nord
Région Saint Aubin

Une stratégie patrimoniale ambitieuse

En 10 ans Eau du Bassin a conduit de nombreuses opérations d'investissement, citons :

- Chaque année **10 millions d'€ pour le renouvellement** des réseaux de distribution
- **La réhabilitation de 2 à 3** de ses 71 réservoirs chaque année
- Des **travaux d'amélioration** du process de l'usine de Villejean
- La **réhabilitation du barrage** de Rophémel (20 millions d'€)
- La construction d'une **nouvelle usine de potabilisation** à Rophémel (22 millions d'€)
- Des **travaux sur les petites usines et les forages** qui les alimentent
- Des **travaux sur les adductions structurantes** de transfert d'eau
- A titre d'illustration sur la mandature en cours, le montant global des investissements s'élèvera **à près de 124 millions d'€**

Un territoire qui vise la sobriété hydrique

Pour son alimentation en eau potable, le bassin rennais dépend à 80% d'eau de surface - rivières, retenues d'eau - contre 30% au niveau national. Le barrage de la Chèze à Saint-Thurial, d'une capacité de stockage de 14 Mm³, constitue sa principale ressource en eau. Pour limiter les consommations d'eau, en particulier en période estivale, et permettre la reconstitution de cette réserve, Eau du Bassin Rennais déploie depuis plusieurs années un programme ambitieux d'économies d'eau.

Cette stratégie s'illustre d'abord dans le rendement des installations d'eau potable : 95% des volumes prélevés par les usines exploitées par la SPL Eau du Bassin Rennais sont mis en distribution – les 5% restants étant constitués de volumes de service, par exemple pour le nettoyage des installations.

Le rendement du réseau de distribution exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais est supérieur à 91%, contre 81% en moyenne au niveau national. Ce bon résultat est le fruit de la politique patrimoniale ambitieuse de renouvellement du réseau mené par la Collectivité, et des moyens consacrés par la SPL à la recherche et à la réparation des fuites sur le réseau.

En parallèle, le programme ECODO permet d'accompagner les usagers, particuliers et professionnels, pour réduire leurs consommations d'eau - une vingtaine d'actions en partenariat avec différents acteurs du territoire.
Aujourd'hui, la consommation moyenne domestique par habitant sur le Bassin Rennais est de 31m³/an contre 54,6 m³/an au niveau national.

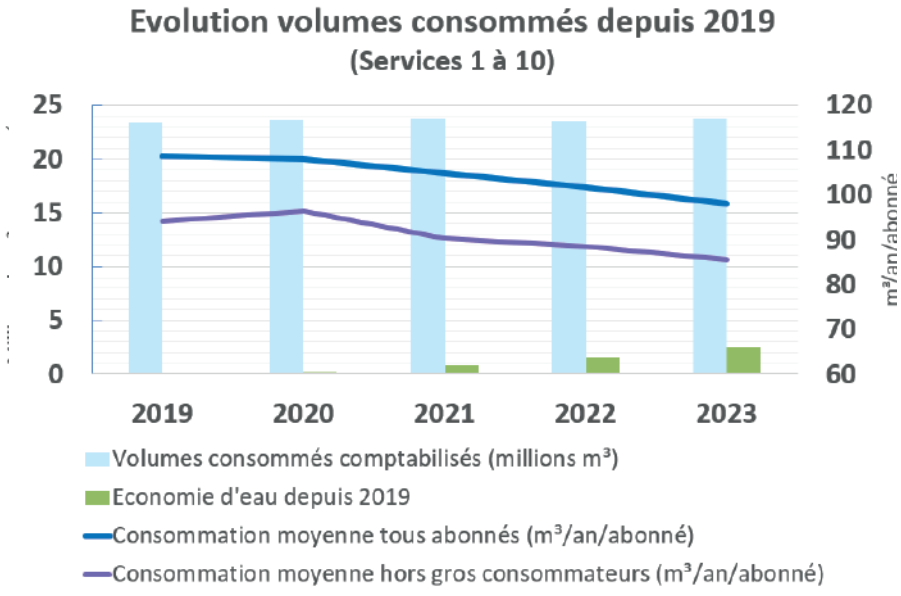

L'innovation au service du territoire : Terres de sources

L'eau potable de la Métropole rennaise provient à 85% de l'extérieur de l'agglomération, notamment de zones rurales que l'on appelle des bassins versants. Avant d'être potabilisée et distribuée par Eau du Bassin Rennais, l'eau brute est prélevée dans des barrages, des rivières ou encore dans des nappes d'eaux souterraines. La qualité de cette eau brute, notamment vis-à-vis des pesticides, des matières en suspension ou encore de la teneur en virus et bactéries, est impactée par les activités humaines déployées sur ces bassins versants.

C'est dans ce contexte que s'inscrit Terres de Sources, le label local engagé pour accompagner les agricultrices et les agriculteurs du Bassin Rennais qui se mobilisent dans la protection de la ressource en eau. En contrepartie de leurs efforts, Terres de Sources a pour ambition d'améliorer leur revenu et de leur proposer des débouchés locaux auprès des restaurations scolaires ou des circuits de distribution classique. En 2019, Terres de Sources a été lauréat des programmes d'investissement d'Avenir de France 2030.

TERRES DE SOURCES
LES PRODUCTEURS D'ICI PROTÈGENT L'EAU

Au 1er janvier 2025, Terres de Sources, Lauréat du projet TIGA, c'est :

- **120 agriculteurs** dont 82 en agriculture biologique
- représentant **8 464 ha de Surface Agricole Utiles** (SAU)
- **10 filières** de produits
- **200 ha de surface de sarrasin & 25 ha de chanvre** qui sont des cultures zéro-phyto
- **9 meuniers**
- **25 boulangeries**
- **31 communes qui achètent** une partie de leurs denrées alimentaires via Terres de Sources : volume des commandes 650 000€ en 2024, soit le double de celui de 2023.
- **1 SCIC** Terres de Sources
- **1 SCIC** Pain et partage
- **45 lieux de vente de produits** Terres de Sources et **47 lieux de restaurations** (crêperies, restaurants...)

Mise en place d'une politique de Recherche & Développement ambitieuse

Eau du Bassin Rennais développe depuis plusieurs années une politique de R&D en partenariat avec des équipes de recherche et des entreprises du territoire. Les actions de R&D se sont étoffées au fil des années, avec la volonté d'y allouer 2% des recettes issues des ventes d'eau. Quatre axes stratégiques sont identifiés, en partenariat avec le service d'assainissement de Rennes Métropole : **anticiper les impacts des changements climatiques ; améliorer la sobriété des procédés de production et de distribution d'eau et des usages ; anticiper les problématiques émergentes de qualité d'eau ; améliorer la circularité du petit cycle de l'eau.**

La première Chaire Eaux et Territoires conduite entre 2019 et 2022 au sein de la Fondation de l'Université de Rennes 1 a ainsi permis de modéliser les impacts à venir des changements climatiques sur le remplissage de la retenue de la Chèze, principale ressource en eau du Bassin Rennais. Plusieurs autres projets de recherche sont menés en parallèle avec d'autres acteurs du territoire : Ecole des hautes études en santé publique, Ecole de chimie de Rennes, etc.

Par ailleurs, Eau du Bassin Rennais participe à un réseau national d'échange de R&D entre les collectivités ayant fait le choix de la gestion publique de l'eau.

QUELS DÉFIS POUR DEMAIN ?

Réduire les consommations d'eau pour faire face aux enjeux de demain

Conformément au « plan eau » national, l'objectif du prochain programme ECODO sera de réduire de 18% les consommations unitaires d'eau potable sur le territoire entre 2019 et 2030. Cet objectif permettra à la fois de réduire les prélèvements dans les ressources en eau, et d'accueillir les nouveaux habitants sur le territoire.

Il a été construit avec la contribution d'un panel d'habitants du territoire pour qu'il réponde au mieux à leurs besoins d'accompagnement.

ECODO

CONSOMMONS MOINS
POUR NE PAS MANQUER DEMAIN !

porté par EAU DU BASSIN RENNAIS

Déploiement de la télérelève pour les plus gros consommateurs

Dans le cadre du programme ECODO, Eau du Bassin Rennais déploie depuis fin 2024 la télérelève des compteurs pour les plus gros consommateurs. L'objectif est de disposer d'une donnée de consommation horaire, là où les compteurs sont aujourd'hui relevés 1 à 4 fois par an. Les données de consommation seront mises à disposition des abonnés concernés, et exploitées par Eau du Bassin Rennais. L'objectif est de pouvoir intervenir rapidement en cas de consommation anormale, et de limiter ainsi les pertes en eau.

Fin 2027, 3 000 compteurs, représentant 30% de la consommation du bassin rennais, devraient être équipés, pour un montant d'investissement de 1,5 M€.

Ce projet bénéficie du soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, via l'appel à projet « sobriété pour les usagers de l'eau ».

Intégration de Brocéliande Communauté au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

La communauté de communes de Brocéliande, déjà membre d'Eau du Bassin Rennais pour la seule commune de Bréal-sous-Montfort, a sollicité son adhésion complète à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Cette adhésion de 7 nouvelles communes, prévue courant 2025, sera une très belle opportunité de dialogue et co-construction des politiques de l'eau sur ce territoire qui héberge les barrages de Chèze et Canut.

Développement des actions de R&D

Dans la continuité de la Chaire Eaux et Territoires menée entre 2019 et 2022, une nouvelle Chaire de recherche a été lancée en octobre 2024 au sein de la Fondation de l'Université de Rennes 2. Elle a notamment pour objectif de doter Eau du Bassin Rennais d'outils de prédiction, à l'échelle de quelques semaines ou mois, du niveau de remplissage du barrage de la Chèze, afin d'adapter la stratégie d'exploitation des ressources. Elle vise également à utiliser les techniques de modélisation développées sur le bassin versant de la Chèze sur d'autres ressources d'Eau du Bassin Rennais et du département d'Ille-et-Vilaine. La Chaire Eaux et Territoires 2 est en effet conduite avec de nouveaux partenaires, dont le Syndicat Mixte de Gestion de l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG Eau35).

En parallèle, Eau du Bassin Rennais poursuit ses activités de R&D sur d'autres axes stratégiques : étude des possibilités de valorisation des boues issues de la production d'eau potable dans les procédés d'assainissement, tests de charbons actifs biosourcés pour le traitement de l'eau potable, analyses des résidus de désinfection de l'eau pour anticiper les futures normes, etc.

Mieux gérer et partager les données du service de l'eau

Eau du Bassin Rennais produit quotidiennement un grand nombre de données : consommations énergétiques des usines et des stations de pompage ; qualité d'eau issue des analyseurs en continu et des analyses ponctuelles ; niveau d'eau dans les barrages et les réservoirs ; débits circulant dans les différents réseaux ; données de consommation issues de la relève ou de la télérelève, etc.

Ces données sont utilisées au quotidien par les exploitants de la SPL Eau du Bassin Rennais, pour assurer le bon fonctionnement et la performance des installations. Pour aller plus loin, la SPL a lancé en 2023 une démarche de structuration et de centralisation de ses différents jeux de données, avec pour objectif une mise en commun et des capacités d'analyse accrues au sein d'Eau du Bassin Rennais. In fine, il s'agit d'exploiter au mieux les données du service pour atteindre les objectifs des politiques publiques portées par les deux structures : efficacité énergétique, économies d'eau, détection des fuites et des dysfonctionnements sur le réseau, etc.

Depuis fin 2024, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a par exemple accès à la base de données des consommations d'eau mise à jour de façon hebdomadaire, sans devoir attendre le rapport annuel ou une communication spécifique par la SPL Eau du Bassin Rennais.

EAU DU BASSIN RENNAIS EN CHIFFRES

75 COMMUNES

560 000 HABITANTS

3 BARRAGES

71 RÉSERVOIRS

EAU DU BASSIN RENNAIS

12 USINES

4 615 KM
de réseau de distribution d'eau

26,8Mm³ D'EAU
produits par an

- Près de **300 personnes représentant une cinquantaine de métiers**
- **91,3% de rendement** sur le réseau de distribution exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais
- **95% de rendement** sur les usines de production exploitées par la SPL Eau du Bassin Rennais
- **100% de conformité physico-chimique et bactériologique** de l'eau en 2023 et 2024
- **380 000 analyses de qualité d'eau réalisées** chaque année sur l'ensemble de la filière, des eaux prélevées dans le milieu naturel jusqu'à l'eau distribuée au robinet des consommateurs
- **127 000 appels reçus en 2024** par la SPL Eau du Bassin Rennais
- **54 secondes** de temps moyen d'attente
- Consommation moyenne domestique **de 42 m³/an/habitant** (54,6 m³/an/habitant au niveau national)
- **2,5 MWh d'électricité renouvelable produite** par an

D'où vient l'eau du Bassin Rennais ?

ORGANISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS

Chiffres 2023

EAU DU BASSIN RENNAIS

RESSOURCES

- 2 ensembles de barrages
- 2 prises d'eau en rivière
- 12 captages souterrains
- 1 prise d'eau en étang

PRODUCTION

- 12 usines de potabilisation
- 28 millions de m³ produit
- 149.675m³ / jour
- 240km d'adductions

DISTRIBUTION

- 24 millions de m³ consommés par les abonnés
- 71 réservoirs
- 4.619km de canalisations
- 236.552 abonnés

ÉNERGIE

- 2,5GWh/an - centrale hydroélectrique de Rophémel
- 144MWh/an - panneaux photovoltaïques
- 16,5% de notre consommation électrique

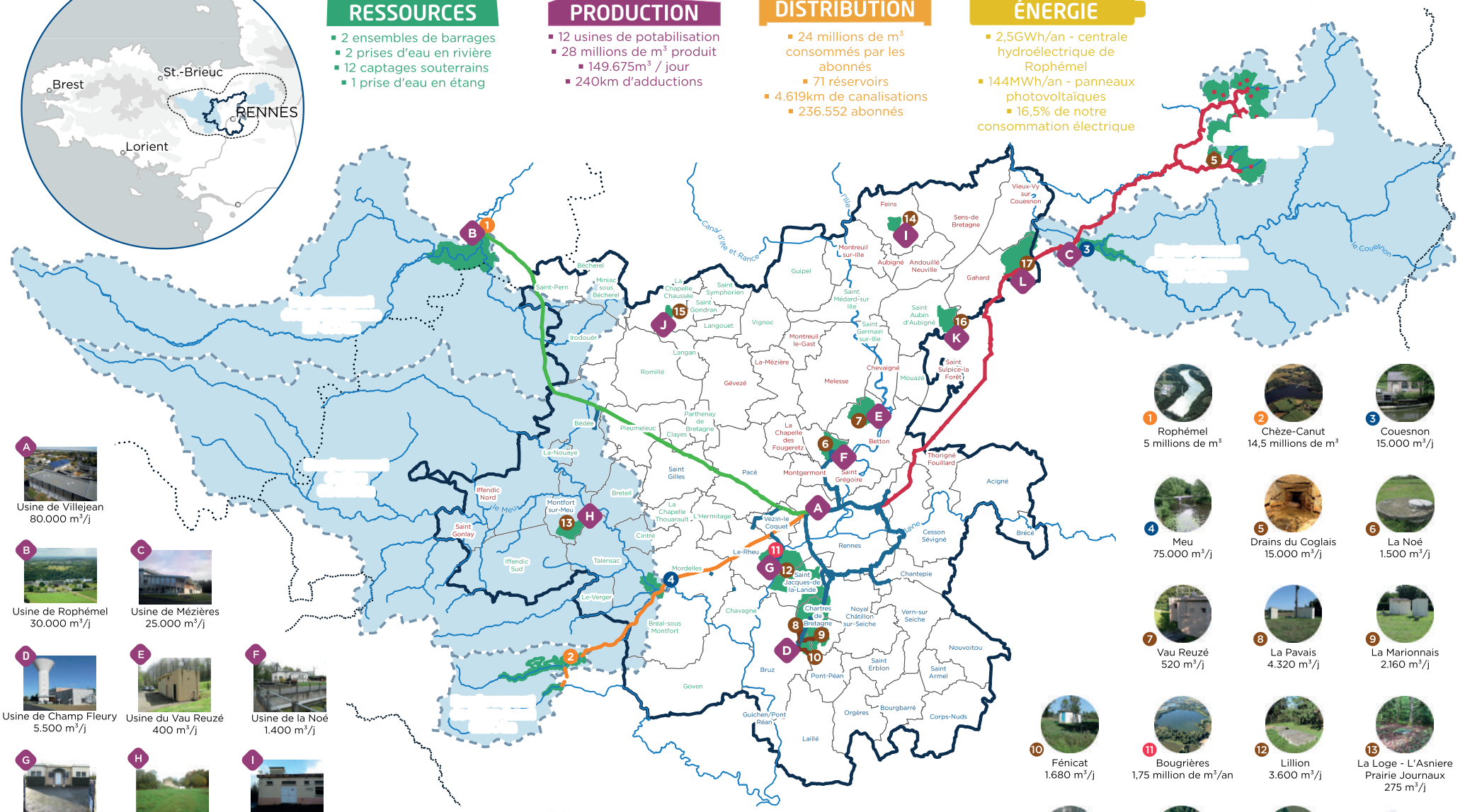

A
Usine de Villejean
80.000 m³/j

B
Usine de Rophémel
30.000 m³/j

C
Usine de Mézières
25.000 m³/j

D
Usine de Champ Fleury
5.500 m³/j

E
Usine du Vau Reuzé
400 m³/j

F
Usine de la Noé
1.400 m³/j

G
Usine de la Lillion
3.600 m³/j

H
Usine de l'Asnière
100 m³/j

I
Usine de la Chaumière
500 m³/j

J
Usine du Rocher
400 m³/j

K
Usine de la Douëttée
1.200 m³/j

L
Usine de
la Haute Chellerais
1.400 m³/j

Ouvrages

- 1 Barrage
- 1 Captage en étang
- 1 Captage en rivière
- 1 Captage souterrain
- A Usine de production

- Bassin versant
- Réseau hydrographique

Adductions

- Aqueduc de la Minette
- Aqueduc de Rophémel
- Adduction de Chèze-Canut
- Adductions Pavais-Marionnais-Fénicat
- Autres adductions

- Périmètre de protection de captage
- Département
- Collectivité Eau du Bassin Rennais

Délégataire par commune

- Limite communale
- SPL EBR
- SAUR
- VEOLIA

1
Rophémel
5 millions de m³

2
Chèze-Canut
14,5 millions de m³

3
Couesnon
15.000 m³/j

4
Meu
75.000 m³/j

5
Drains du Coglais
15.000 m³/j

6
La Noé
1.500 m³/j

7
Vau Reuzé
520 m³/j

8
La Pavais
4.320 m³/j

9
La Marionnais
2.160 m³/j

10
Fénicat
1.680 m³/j

11
Bougrières
1,75 million de m³/an

12
Lillion
3.600 m³/j

13
La Loge - L'Asniere
Prairie Journaux
275 m³/j

14
La Chaumière
500 m³/j

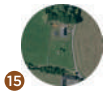
15
Le Rocher
400 m³/j

16
Beauregard - La Douëttée
1.200 m³/j

17
La Tournerie
1.100 m³/j

0 5 10 km

Sources : © IGN, © Collectivité Eau du Bassin Rennais | Édition : Juillet 2024
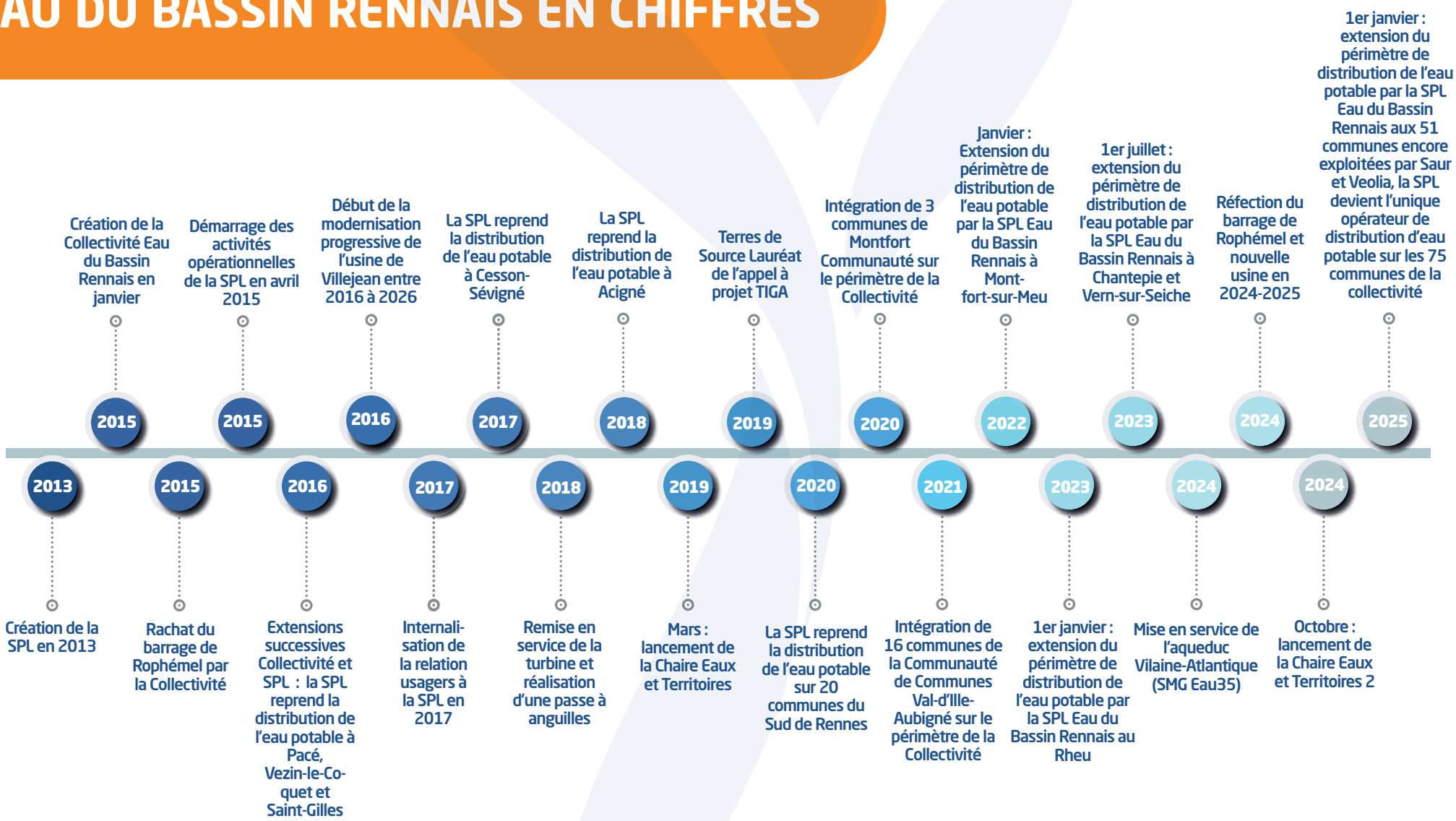
EAU DU BASSIN RENNAIS EN CHIFFRES